



FORCE OUVRIERE

Syndicat départemental de l'Action Sociale 63

Objet : Prime COVID

Copie à Madame la Préfète Anne-Gaëlle BAUDOUIIN-CLERC

Clermont-ferrand le 29 mai 2020,

Monsieur Gouttebel, Président du Conseil Départemental

L'ensemble des salariés du secteur social et médico-social s'est très largement mobilisé depuis le début de la crise sanitaire, malgré des conditions de travail plus qu'aléatoires.

Ces salariés ont fait face, à la peur de la maladie, la réorganisation des plannings, la diminution des effectifs de personnels, le manque de matériels. Ajouter à cela que ces professionnels ont dû gérer les difficultés liées au confinement, comment échapper à la proximité et à la familiarité des relations quand celles-ci sont exacerbées par l'insécurité générée par la situation sanitaire exceptionnelle que nous connaissons ? L'absence de visites familiales pour certains, l'isolement et l'interdiction de sortie pour d'autres, sont autant d'éléments qui rendent l'exercice de nos métiers délicat. Dès lors, les gestes « barrières » sont loin de permettre, aux salariés (cadres, éducatifs, administratifs, ouvriers) d'être protégés afin de garantir leur santé.

Depuis le début de la crise sanitaire, par leur travail, ces salarié(es), ont démontré leur professionnalisme, leur implication dans cette crise, alors que depuis des années ils ne reçoivent que mépris à leurs légitimes revendications de revalorisations salariales.

Leur engagement mérite une reconnaissance financière au même titre que les soignants.

Le Gouvernement a décidé l'attribution de la prime COVID aux salariés du secteur social et médico-social par la voix de son ministre de la Santé Olivier Véran le 8 mai 2020.

38 rue Raynaud, 63000 CLERMONT-FERRAND

Mail : sdasfo63@hotmail.fr Tél : 06/80/38/17/22

Comment expliquer aux salariés d'une même Association, qu'ils n'auront pas la prime COVID, sous prétexte, que l'établissement dans lequel ils travaillent dépend de financements du Conseil Départemental.

Pour nous, c'est inconcevable, inacceptable et discriminatoire.

Ces salariés ne sont pas responsables des choix politique et des différentes lois successives de décentralisation qui ont abouti au désengagement de l'Etat. La délégation de responsabilité de ces secteurs vous incombant, nous vous demandons d'appliquer cet engagement gouvernemental et de verser la prime de 1500€ à tous les salariés du secteur social et médico-social, dépendant des financements du Conseil Départemental.

Monsieur Gouttebel, notre Syndicat Départemental de l'Action Sociale Force Ouvrière, reste disponible pour échanger avec vous sur ces revendications.

Recevez, monsieur Gouttebel, nos sincères salutations.

Pour le SDAS FO 63,
Nathalie De Oliveira Callanquin,
Secrétaire SDAS FO 63

38 rue Raynaud, 63000 CLERMONT-FERRAND

Mail : sdasfo63@hotmail.fr/ Tél : 06/80/38/17/22